

29 mar 2017 -13:10

Appartient à Conseil des ministres du 31 mars 2017

Implémentation des mesures de sûreté à Brussels Airport Company

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi confirmant l'imposition des plans d'actions et de l'implémentation des mesures de sûreté à Brussels Airport Company.

A la suite de l'attentat du 22 mars 2016, une série de mesures additionnelles de sûreté ont été imposées à Brussels Airport Company (BAC). Ces mesures avaient pour but d'accélérer et de faciliter la réouverture de l'aéroport à la suite des attentats. L'objectif était également de définir, pour l'avenir, les concepts de sûreté au sein de l'aéroport, au regard du nouveau contexte en matière de sûreté imposé par les pouvoirs publics.

Les tarifs des redevances aéroportuaires peuvent exceptionnellement être revus, pendant une période de régulation de cinq ans, lorsque ces mesures ont trait à la sûreté, sont imposées unilatéralement par l'autorité et résultent de dispositions légales. Une loi confirmant l'imposition de ces mesures de sûreté de manière rétroactive doit être adoptée, afin de sécuriser le processus de révision des tarifs aéroportuaires. La rétroactivité de la disposition législative peut être justifiée lorsqu'elle est indispensable pour réaliser un objectif d'intérêt général, comme le bon fonctionnement ou la continuité du service public.

L'avant-projet sera transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 00

<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot

Porte-parole

+32 471 44 92 49

melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen

Porte-parole

+32 472 78 89 17

jasper.pillen@bellot.fed.be